



Original : français

N° : ICC-02/05-02/09

Date : 12/11/09

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, juge président
Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge
M. le juge Cuno Tarfusser, juge

**SITUATION
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. Idriss Abu Garda***

Public

**Requête aux fins d'extension du délai fixé par la Chambre Préliminaire pour le
dépôt des observations écrites finales des représentants légaux des victimes**

Origine : Me Hélène CISSE, représentant légal des victimes

a/0434/09,a/0435/09,a/0456/09 à a/0462/09,a/0579/09 et a/0580/09

Me Brahima KONE, représentant légal des victimes a/0170 /09 à

a/0192/09

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
Luis Moreno-Ocampo]

Le conseil de la Défense
Me Karim KAHN]

Les représentants légaux des victimes
Mr Brahim Kone
Mr Hélène Cisse
Mr Akin Akinbote
M Franck Adaka

Les représentants légaux des demandeurs
[1 nom par équipe maximum]

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes
Paolina MASSIDA]

Le Bureau du conseil public pour la Défense
[2 noms maximum]

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
Mme Sylvana Arbia
Le greffier adjoint
Mr Didier PREIRA

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des

Autres

victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

1. A l'issue de l'Audience de Confirmation des charges, la Chambre Préliminaire a autorisé le 30 Octobre 2009 les Représentants Légaux des Victimes à déposer les observations écrites finales jusqu'au 16 Novembre 2009.
2. De retour dans leurs pays respectifs, les représentants légaux des victimes ont rencontré des difficultés d'ordre technique qui ne leur a pas permis d'avoir accès au système e-court. Ils n'ont donc pas pu, malgré les essais répétés et l'aide diligente et bienveillante du Service de Participation et de Réparation des Victimes (SPRV ou VPRS en anglais) avoir accès au système e-court, aux documents enregistrés et répertoriés au greffe et aux transcriptions d'audience. Le SVRP a envoyé le CD CITRIX qui n'a pas encore été reçu par tous les conseils.
3. Les Représentants Légaux des Victimes, dans le souci de faire un travail rigoureux avec les références exactes nécessaires pour éclairer la Cour et toutes les parties, d'une part, et de défendre au mieux, d'autre part, les intérêts des victimes qu'ils représentent sollicitent de la Cour de bien vouloir accorder aux requérants une extension du délai imparti aux Représentants Légaux des Victimes pour déposer leurs observations écrites finales au Lundi 23 Novembre 2009.



Me Hélène Cissé, et Me Brahim KONE]

Les victimes a/0435/09,a/0434/09,a/0456/09 à a/0462/09,a/0579/09 et a/0580/09 et les
victimes a/0170/09 à a/0192/09

Fait le 12 Novembre 2009

À Dakar, Sénégal et Bamako, Mali